



MARS BLEU

LE MOIS DU DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

Conférence de presse MARS BLEU

Mercredi 5 mars 2025 – 10h30

« Mars Bleu : Passer à l'action
pour prévenir le cancer colorectal »

En présence de :

- > **CHANTAL DUFÉE**, DIRECTRICE DÉLÉGUÉE DE LA CPAM DE LA CHARENTE-MARITIME ;
- > **CATHERINE VAURE**, DIRECTRICE ADJOINTE DE LA DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE DE LA CHARENTE-MARITIME DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ NOUVELLE-AQUITAINE ;
- > **JEAN-MARIE PIOT**, PRÉSIDENT DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER EN CHARENTE-MARITIME ;
- > **DR BÉRÉNICE VAUCHEL**, GASTRO-ENTÉROLOGUE DU GROUPE HOSPITALIER LA ROCHELLE RÉ AUNIS;
- > **HUBERT GHESTEM**, PHARMACIEN ET TRÉSORIER DE LA CPTS ROYAN ATLANTIQUE.

Mars Bleu : Passer à l'action pour prévenir le cancer colorectal

Un enjeu de santé publique majeur

Le cancer colorectal est la deuxième cause de mortalité par cancer en France. Chaque année, plus de 47 000 nouveaux cas sont diagnostiqués, et plus de 17 000 décès surviennent. Ce cancer est le troisième plus fréquent chez les hommes, après le cancer de la prostate et du poumon, et le deuxième chez les femmes, après le cancer du sein.

Si le dépistage précoce du cancer colorectal sauve des vies, la participation reste insuffisante, tant en Nouvelle-Aquitaine qu'au niveau national. Le taux de participation au dépistage en Nouvelle-Aquitaine est actuellement de 28,85 %, bien en deçà de l'objectif national de 65 %. Ce test est pourtant simple, rapide et peut être réalisé à domicile, ce qui en fait un outil de prévention accessible à tous.

Une situation alarmante mais des progrès notables

Malgré des chiffres encore préoccupants, il est important de souligner que le taux de mortalité par cancer colorectal a diminué de manière significative depuis 1980 grâce au dépistage organisé. Le dépistage précoce permet de détecter des anomalies à un stade précoce et de proposer des traitements moins lourds, augmentant ainsi les chances de guérison.

Un mois pour agir : Mars Bleu

À l'occasion de Mars Bleu, les caisses d'Assurance Maladie de Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, la Ligue contre le cancer et les professionnels de santé, se mobilisent pour sensibiliser la population et les professionnels de santé à l'importance du dépistage du cancer colorectal.

Les essentiels pour comprendre le cancer colorectal

Qu'est-ce que le cancer colorectal ?

Le cancer colorectal se développe dans la muqueuse du côlon ou du rectum, la dernière partie du tube digestif. Il commence souvent sous forme de polypes, des excroissances bénignes qui, avec le temps, peuvent devenir cancéreuses. En moyenne, un polype sur 30 à 40 peut évoluer en cancer sur une période de plus de 10 ans, offrant ainsi une fenêtre de détection précoce grâce au dépistage.

Quels sont les facteurs qui augmentent le risque ?

Le risque de cancer colorectal est lié à plusieurs facteurs de mode de vie :

- **alimentation** : une alimentation pauvre en fibres et riche en viandes rouges ou transformées.
- **sédentarité** et **obésité** : le manque d'activité physique et le surpoids augmentent également le risque.
- **alcool et tabac** : leur consommation régulière est un facteur de risque majeur.
- **autres facteurs** : le diabète de type 2 et un manque d'exposition au soleil peuvent aussi jouer un rôle.

À ces facteurs modifiables s'ajoutent des éléments non modifiables :

- **l'âge** : 95 % des cancers colorectaux surviennent après 50 ans, dont près de la moitié après 74 ans.

- **les antécédents familiaux** : si un parent proche a eu un cancer colorectal, le risque est triplé, en raison d'habitudes communes ou de prédispositions génétiques.
- **la prédisposition génétique** : les cancers colorectaux héréditaires représentent moins de 5 % des cas et surviennent généralement avant 40 ans.

Bien que certains risques soient hors de notre contrôle, des changements de mode de vie et une participation régulière au dépistage organisé permettent de réduire considérablement les chances de développer ce cancer et d'agir à un stade précoce, avec de meilleures chances de guérison.

Changer ses habitudes de vie et participer au dépistage sont les meilleurs moyens de prévenir le cancer colorectal.

Tout savoir sur le dépistage organisé du cancer colorectal

En Nouvelle-Aquitaine, à peine 28,85 % des personnes concernées participent au dépistage organisé, bien loin de l'objectif national de 65 %. Pourtant, le dépistage est un geste simple et essentiel qui permet de détecter la présence, même minime, de sang dans les selles. Il consiste en un prélèvement rapide, indolore et à domicile, suivi de l'envoi des échantillons au laboratoire. Si le test est positif (environ 4,5 % des cas), une coloscopie sera prescrite pour approfondir l'examen.

Données DOCCR :

Taux de réalisation au 31 décembre 2024 :

CPAM 17 : 29,42%

Pourquoi se faire dépister ?

Le cancer colorectal a un excellent pronostic lorsqu'il est détecté à un stade précoce, avec des chances de guérison de 95 % à 5 ans. Plus tôt il est détecté, moins les traitements sont invasifs et plus la qualité de vie est préservée. Le dépistage est donc un levier clé pour prévenir et mieux soigner.

Qui est concerné ?

- **Les 50-74 ans** : sans symptômes ni facteurs de risque particuliers, un dépistage tous les deux ans est recommandé. Ce programme national concerne autant les hommes que les femmes. En effet, près de 95 % des cancers colorectaux sont diagnostiqués après 50 ans.
- **Les personnes à risque** : si vous avez des antécédents familiaux ou des prédispositions génétiques, un suivi médical plus régulier est nécessaire. Consultez votre médecin traitant pour déterminer la fréquence du dépistage.

Le dépistage organisé vise à encourager les 50-74 ans à se faire dépister tous les deux ans pour garantir leur bonne santé ou détecter des anomalies à un stade précoce. Après 74 ans, bien que les invitations au dépistage ne soient plus envoyées, il est toujours conseillé de consulter votre médecin pour en discuter.

Comment se déroule le dépistage ?

L'Assurance Maladie invite les personnes concernées à réaliser un test de dépistage du cancer colorectal, visant à détecter la présence de sang invisible dans les selles. À réception de l'invitation, il est possible de retirer gratuitement son kit de dépistage chez un médecin lors

d'une consultation ou auprès d'un pharmacien formé à la remise des kits de dépistage. Il est également possible de le commander en ligne sur le site : www.monkit.depistage-colorectal.fr.

Avant de remettre le kit, le professionnel de santé procède à un rapide questionnaire médical pour s'assurer que le test est adapté à l'état de santé de la personne. Ce test est recommandé aux individus sans risque élevé de cancer colorectal.

Le test de dépistage

Simple, rapide et indolore, le test peut être réalisé à domicile. Il suffit de suivre les instructions du kit fourni. Ce dépistage est entièrement gratuit et ne prend que quelques minutes à réaliser. Pour en savoir plus, [cliquez ici pour accéder à une vidéo explicative](#) (YouTube).

Si le résultat du test est négatif ?

Dans 96% des cas, le test de dépistage est négatif. Cela signifie qu'aucune trace de sang n'a été détectée dans les selles, ce qui est généralement un bon signe. Cependant, un résultat négatif ne garantit pas une absence de cancer colorectal. Il est important de poursuivre un suivi régulier, surtout en fonction des facteurs de risque individuels. En l'absence de symptômes, le test est recommandé tous les deux ans dans le cadre du programme de dépistage organisé. Si des symptômes apparaissent entre les tests, il est essentiel de consulter un médecin pour un examen plus approfondi.

Et si le résultat du test est positif ?

Dans 4 % des cas, le test peut être positif. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement qu'il y a un cancer, mais plutôt la présence d'un saignement qui mérite d'être exploré. Le médecin traitant prendra rapidement contact avec le patient pour organiser des examens complémentaires afin d'identifier la cause de ce saignement invisible à l'œil nu.

Faciliter l'accès au kit de dépistage du cancer colorectal

Pour faciliter l'accès au dépistage, plusieurs options sont proposées pour obtenir gratuitement le kit de dépistage du cancer colorectal.

Accès au kit de dépistage par l'intermédiaire d'un médecin

Le kit peut être remis lors d'une consultation avec un professionnel de santé :

- médecin généraliste
- gynécologue
- hépato-gastro-entérologue
- médecin d'un centre d'examen de santé du régime général de l'Assurance Maladie (CES)

Les médecins ont désormais accès à des listes de patients éligibles au dépistage organisé du cancer colorectal. Ces listes sont mises à jour régulièrement pour permettre aux médecins traitants de rappeler à ceux qui n'ont pas participé à la campagne de dépistage dans les délais recommandés par la HAS l'importance de ce suivi.

Accès au kit de dépistage par commande en ligne

Il est également possible de commander le kit de dépistage en ligne, à partir de l'invitation reçue, via le site monkit.depistage-colorectal.fr.

Nombre de kits commandés directement par les assurés en ligne (ouverture 1^{er} mars 2022)

	2022	2023	2024 (au 30 juin)
CPAM 17	4 769	5 498	2 928

Accès au kit de dépistage en pharmacie

Les pharmaciens d'officine jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation et l'accès au dépistage du cancer colorectal. En 2024, **2 134 pharmacies** en Nouvelle-Aquitaine ont délivré au moins un kit de dépistage.

Nombre de pharmacies ayant délivré au moins un kit en 2024 :

	Nombre de pharmacies ayant délivré au moins 1 kit
CPAM 17	226

Un kit disponible en pharmacie, avec ou sans invitation

Le kit de dépistage est accessible en pharmacie, que l'invitation ait été reçue ou non. Un échange avec un pharmacien permet d'obtenir le kit et de s'informer sur son utilisation.

Au total, **234 860 bénéficiaires** en Nouvelle-Aquitaine ont obtenu au moins un kit en pharmacie, avec un **taux de réalisation de 70 %**.

	Nb de bénéficiaires avec au moins un kit délivré	Nb de dépistages réalisés	Taux de réalisation
CPAM 17	28224	19609	69%

Réception d'un kit de dépistage à domicile : que faire ?

Certaines personnes éligibles peuvent recevoir directement un kit de dépistage chez elles, accompagné d'un courrier de relance. Cela concerne celles ayant déjà participé au dépistage dans les **six dernières années**, mais pas depuis **deux ans**.

- **En principe**, ce kit est envoyé **dix mois après l'invitation initiale**.
- Dans certains cas, l'invitation et la relance avec kit peuvent être envoyées à peu de temps d'intervalle. Il est alors recommandé d'utiliser le kit reçu pour réaliser le dépistage.

En cas de doute sur l'éligibilité ou la réalisation du test, un professionnel de santé (médecin ou pharmacien) peut répondre aux questions et accompagner dans la démarche.

Une plateforme téléphonique pour renforcer l'accès au dépistage

Depuis fin 2023, sept plateaux téléphoniques nationaux ont été déployés pour **aller vers les publics fragiles et éloignés du système de soins**. Une part significative de leur activité est consacrée aux dépistages organisés du cancer colorectal (DOCCR) et du sein (DOCS), en

cohérence avec la **feuille de route prévention**. L'objectif : **accompagner un maximum de personnes éligibles dans la réalisation du dépistage**.

Les premiers résultats confirment l'efficacité de ces campagnes d'appels :

- **Plus de 3 millions d'appels émis** en 2024 (3 230 236 exactement).
- **704 177 appels aboutis**.
- **257 849 appels conclusifs**, dont **216 540 concernant le dépistage OCCR** (soit 42 % des appels conclusifs).

Une évaluation menée sur **21 campagnes DOCCR** (janvier-septembre 2024) auprès de **476 718 assurés** montre un impact concret :

- **22,1 % d'appels aboutis**, soit **105 181 personnes fragiles accompagnées**.
- **+9,43 points de délivrance de kits** après un appel.
- **+10,36 points de dépistages réalisés** après un appel.

Un impact en Nouvelle-Aquitaine

Au 30 novembre 2024, en Nouvelle-Aquitaine, l'activité des plateformes a permis de **renforcer le dépistage colorectal dans la région** :

- **126 739 appels émis**.
- **21 347 appels conclusifs**, soit un **taux de 16,8 %**.

Ces chiffres montrent que l'accompagnement téléphonique contribue à lever des freins et à inciter des publics éloignés du soin à réaliser leur dépistage. Un levier supplémentaire pour améliorer la prévention et le diagnostic précoce des cancers.

Détail par département

	Bénéficiaires contactés	Appels aboutis	Appels conclusifs
CPAM 17	6883	2605	1155 (16,8%)

Une action collective pour améliorer le dépistage

Grâce à la mobilisation conjointe de ces trois acteurs, le dépistage organisé bénéficie d'un cadre structuré et d'un déploiement efficace sur le territoire. En renforçant la sensibilisation, en simplifiant l'accès aux tests et en impliquant les professionnels de santé, l'objectif reste le même : **augmenter la participation au dépistage pour détecter les cancers plus tôt et améliorer les chances de guérison**.